ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'IFRANE
COMMUNE D'IFRANE

# Avis d'achat sur bons de commande n°13/2026

Le Président de la Commune d'Ifrane, procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : **Frais de restauration et de réception pour divers occasions (La Fête du Trône, la fête de la Révolution du Roi et du Peuple et la Fête de la Jeunesse).**

Consistance de la prestation :

| N° des prix | Désignation des prestations | CARACTERISTIQUE ET SPECIFICATION | Unité de compte ou de mesure | Quantité | Garanties exigées |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 | **Pause-café** | Doit être servie en quantités suffisantes et composée de :<br>*Boissons : (café, thé, eau minérale, jus de fruit frais, jus d'orange naturel).<br>*Gâteaux traditionnels : les salés, gâteaux soirées.<br>* Les mesures d'hygiène des aliments doivent respecter les normes et les règles en vigueur.<br>*Les repas seront servis Individuellement.<br>*Les produits alimentaires doivent être frais . | personne | 100 | Une garantie bancaire de 1200,00 dh avant attribution du BC |
| 2 | **Déjeuner complet par personne :**<br>• **Entrée**<br>• **Plat principal**<br>• **Dessert**<br>• **Boissons** | Pour les déjeuner des bénéficiaires, le prestataire est tenu de respecter le menu suivant :<br>*Variété consistante de salades.<br>*Plat principal constitué du poulet rôti ou de tajine aux viandes de bœuf (au choix du demandeur).<br>*Desserts : trois fruits de saison.<br>*Boissons : Eau minérale et boissons gazeuses.<br>*Les mesures d'hygiène des aliments doivent respecter les normes et les règles en vigueur.<br>*Les repas seront servis Individuellement.<br>*Les produits alimentaires doivent être frais. | personne | 100 | Une garantie bancaire de 1 200,00 dh avant attribution du BC |

- Lieu d'exécution : **au siège de la Commune d'Ifrane**
- Date d'exécution de la prestation le : **30/07/2025, 20/08/2025 et 21/08/2025.**
- Date et heure limites de réception des devis des concurrents : ..15 JUIN 2026.....à.....14:00 min

Les devis signés par le concurrent sont mis dans un pli fermé et déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : **www.marchespublics.gov.ma.**

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme de **1 200.00 Dhs (mille deux cent dirhams).**

Le cautionnement doit être établi sous format papier, puis scanné et transmis par courrier électronique à l'adresse suivante : **communeifrane25@gmail.com** et ce avant la date limite de remise des devis. Toute offre ne comportant pas ce document dans les délais requis sera rejetée.

Après visa et attribution du bon de commande, l'attributaire retenu est tenu de présenter l'original du cautionnement provisoire au cellule des marchés à la commune d'Ifrane. À défaut, la procédure pourra être annulée.

En cas de refus du titulaire d'exécuter la prestation objet du bon de commande ou de non-réponse à l'ordre de service, le cautionnement provisoire sera confisquée.

L'original du cautionnement provisoire sera restitué au titulaire, contre décharge, après réception de la prestation objet dudit bon de commande. Aucun délai de garantie n'est prévu.

La caution provisoire devra mentionner clairement et avec exactitude l'objet du bon de commande.

***Les conditions générales :***

- Le fournisseur s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour respecter les règles d'hygiène et assurer les meilleures conditions de restauration.
- La restauration sera faite au sein du restaurant qui doit être aéré, climatisé, spacieux et abrite cinq (05) tables au moins.
- Disposer d'une autorisation de l'exercice de l'activité de restauration.

Fait à Ifrane, le : ..Le Président.....11 JUIN 2026

Commune Ifrane

**Le Président**

Abdeslam LAHRAR